



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE D'AIGUES-VIVES
FONDS COMMUNAL POUR
LA REVALORISATION DES
FACADES ANCIENNES

LES PIÈCES DU DOSSIER
DE DEMANDE DE SUBVENTION

AVANT LES TRAVAUX :

Adresser à la Mairie :

- Le formulaire de demande signé.
- Le bordereau d'engagement.
- La déclaration de travaux ou, le cas échéant le permis de construire accordé.
- Les devis descriptifs estimatifs et détaillés fournis par l'entreprise.
- Un plan de situation de l'immeuble.
- Une photo du bâtiment.

Une lettre du Maire vous notifiera le montant de la subvention accordée.

APRES LES TRAVAUX / Phase de paiement

Transmettre à la Mairie :

- La date d'achèvement des travaux.
- Facture des entreprises.
- Bordereau de paiement.
- Les photos des travaux.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

✳ Les travaux doivent être exécutés dans un délai d'un an à compter de la notification d'attribution.

✳ Lorsque le montant facturé est inférieur au montant du devis, il est procédé au réajustement de la subvention.

✳ En aucun cas la subvention ne peut être revue à la hausse.

✳ En cas d'exécution des travaux non conformes aux prescriptions, la subvention pourra ne pas être versée.